

Dans le cadre de l'accord signé entre

**Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement,**

Les fabricants de systèmes d'impression

Et

**Les autres acteurs concernés par les déchets de
cartouches d'impression bureautique**

Rapport de la filière des cartouches d'impression en 2014

18 juin 2015



Sommaire

| | |
|---|-----------|
| SYNTHESE | 3 |
| CONTEXTE | 4 |
| I. LE PERIMETRE DE LA CONVENTION FILIERE | 5 |
| II. LES ACTIONS MENEES EN 2014 | 6 |
| II.1. L'ACTION DE L'ENSEMBLE DE LA FILIERE | 6 |
| II.2. L'ENGAGEMENT DES DISTRIBUTEURS | 6 |
| II.3. LES ACTIONS DES COLLECTEURS, DES OPERATEURS DE TRAITEMENT ET DES REMANUFACTUREURS | 6 |
| II.4. LES ACTIONS DES FABRICANTS | 7 |
| II.5. LES ACTIONS DES ACTEURS DE L'ESS | 8 |
| III. LA FILIERE DES CARTOUCHES D'IMPRESSION BUREAUTIQUES ET DE LEURS DECHETS EN FRANCE EN 2014 | 10 |
| III.1. LES CARTOUCHES MISES SUR LE MARCHE | 10 |
| <i>III.1.1. Etat du marché en 2014</i> | <i>10</i> |
| <i>III.1.2. Principales évolutions par rapport à 2013</i> | <i>11</i> |
| III.2. LA COLLECTE | 11 |
| <i>III.2.1. Quantités de cartouches collectées</i> | <i>11</i> |
| <i>III.2.2. Taux de collecte</i> | <i>12</i> |
| <i>III.2.3. Les lieux de collecte</i> | <i>13</i> |
| III.3. LE TRAITEMENT | 15 |
| IV. PERSPECTIVES 2015 | 18 |
| ANNEXE I. LISTE DES SIGNATAIRES AU 01/06/2015 | 19 |

Synthèse

Ce rapport présente la consolidation des informations transmises par les professionnels de la filière des cartouches d'impression signataires de l'Accord Cadre du 22 novembre 2011 avec le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement : 14 fabricants, 5 distributeurs, 9 collecteurs, 3 opérateurs de traitement et 6 remanufactureurs.

En France, en 2014, pour les acteurs signataires,

- 78 millions de cartouches d'impression bureautique ont été mises sur le marché, dont 64 millions de cartouches à jet d'encre, 5 millions de cartouches laser et 9 millions de bidons et toners simples. Cela représente 9 000 tonnes de cartouches d'impression bureautique, dont 5 000 tonnes de cartouches laser. Par rapport à 2013, le marché des cartouches affiche une forte progression pour les jets d'encre et les bidons ; en revanche, le recul de la technologie laser continue.
- 18,5 millions de cartouches d'impression bureautique ont été collectées pour un tonnage de 5 000 tonnes. En 2014, le nombre de cartouches collectées reste très proche de celui de 2013 (+2%), après une avancée spectaculaire l'année précédente (+18% en unités). Pour la collecte comme pour les mises sur le marché, les tendances sont très différenciées par technologie : davantage de jets d'encre et de bidons collectés, recul de la collecte des cartouches laser.
- Le taux de collecte s'élève à 58% en tonnage, mais ne représente que 24% des unités de cartouches mises sur le marché. Les taux de collecte varient beaucoup selon le type de technologie : de 17% des cartouches jet d'encre à 80% des cartouches laser et 36% des bidons. Par rapport à 2013, le taux de collecte est en léger recul (-2 points en unité et -4 points en tonnage). Ce recul vient après une année de forte hausse du taux de collecte entre 2012 et 2013 (+13 points en tonnage), hausse qui était la conséquence de la conjonction d'une diminution des mises sur le marché des cartouches laser et d'une augmentation de la collecte due à un nouveau collecteur.
- Si, en tonnage, la majeure partie de la collecte se fait toujours auprès des entreprises, les autres modes de collecte, points d'apport volontaire, déchèteries et schémas postaux récupèrent autant de cartouches que les collectes en entreprises. La collecte en entreprise représente 61% des tonnages, mais seulement 45% des unités de cartouches collectées. La collecte a fortement progressé dans les commerces (+21% en unités, +10% en tonnages), se substituant à la collecte en déchèteries (-25% en unités, -37% en tonnages), et allégeant ainsi la charge des collectivités. Collecte en entreprises et schémas postaux stagnent, voire reculent en tonnage, du fait de la substitution du jet d'encre au laser dans les entreprises pour les imprimantes à usage limité.
- Les objectifs d'efficacité du traitement sont atteints, avec 78% de valorisation matière (pour un objectif de 70%) et 95% de valorisation totale (pour un objectif de 95%).

Les chiffres clés de la filière des cartouches d'impressions pour les signataires

| | 2014 | | 2013 | | Evolution 2014/2013 | |
|-------------------------------------|---------------|----------|---------------|----------|---------------------|----------|
| | Unités | Tonnages | Unités | Tonnages | Unités | Tonnages |
| Mise sur le marché | 78,4 millions | 9,0 kt | 69,9 millions | 9,3 kt | +12% | -4% |
| Collecte | 18,5 millions | 5,2 kt | 18,0 millions | 5,8 kt | +2% | -10% |
| Taux de collecte | 23,6% | 57,6% | 25,8% | 61,9% | -2,2 | -4,3 |
| Taux de valorisation matière | | 78,4 | | 82,5 | | -3,9 |

CONTEXTE

Le 22 novembre 2011, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), les fabricants de systèmes d'impression et les autres acteurs concernés par les déchets de cartouches d'impression bureautique signaient un Accord Cadre pour une gestion efficace et performante des déchets de cartouches d'impression bureautique sur le territoire français, pour une durée de 4 ans (2012-2015).

Cet accord, initié par les fabricants de systèmes d'impression, est composé de deux parties :

- un Accord Volontaire avec les fabricants de systèmes d'impression et de cartouches d'impression bureautique « à la marque » dénommé Accord Volontaire OEMS-MEDDTL,
- une Convention d'engagements de la filière des déchets de cartouches d'impression bureautique regroupant l'ensemble des acteurs de cette filière et le MEEDTL.

Cet accord cadre témoigne de la volonté de chaque acteur signataire de faire progresser la filière en développant et en mettant en œuvre de bonnes pratiques communes de gestion des déchets de cartouches d'impression bureautiques. Ces actions visent à améliorer qualitativement et quantitativement la performance environnementale de l'ensemble de la filière, dans le respect de la réglementation française applicable aux déchets, notamment les dispositions prévues à cet effet par le Code de l'environnement.

La première partie concernant l'Accord Volontaire des fabricants de systèmes d'impression s'articule autour de 5 grands principes d'engagements pour les fabricants de systèmes d'impression, visant à améliorer la performance de leur système de collecte et à mieux sensibiliser le consommateur sur le geste de tri. L'objectif clé : améliorer la valorisation des déchets de ces produits par une action commune des fabricants.

La seconde partie concernant la Convention d'engagements de la filière a pour principaux objectifs :

- d'établir un cadre commun et fiable pour la mise en place de bonnes pratiques de gestion des cartouches d'impression en fin de vie sur l'ensemble de la filière,
- d'engager l'ensemble des parties prenantes dans une démarche d'amélioration continue des pratiques,
- et enfin de contribuer à donner une information transparente sur la filière.

Il s'agit d'un engagement ouvert auquel seront associés progressivement les acteurs de la filière qui le souhaitent.

Le présent rapport concerne la seule Convention d'engagements de la filière, la partie relative à l'Accord Volontaire des Fabricants de systèmes d'impression faisant l'objet d'un rapport séparé.

Pour l'année 2014, les acteurs signataires souhaitaient poursuivre l'atteinte des objectifs fixés par la Convention d'engagements de la filière et travailler à l'amélioration de leurs pratiques et de celles de leurs parties prenantes. Dans un souci de neutralité et de confidentialité, l'ensemble des données a été remonté individuellement. Un organisme indépendant, la société IN NUMERI, a été sélectionné à cet effet, afin de permettre l'établissement de résultats consolidés pour l'ensemble de la filière.

Ce rapport présente les résultats de la consolidation des données pour l'année 2014.

I. LE PERIMETRE DE LA CONVENTION FILIERE

Les acteurs de la filière

La filière des cartouches d'impression recouvre les responsables de la mise sur le marché, les acteurs de la collecte des cartouches usagées et les établissements de traitement.

Les responsables de la mise sur le marché sont :

- Les producteurs de cartouches d'impression à leur marque,
- Les remanufactureurs / revendeurs de cartouches réutilisées,
- Les importateurs de cartouches d'impression sous une marque d'origine,
- Les distributeurs de cartouches sous leur propre marque (marque distributeur par opposition à marque d'origine), ou vendeurs à distance sous leur marque (marque distributeur).

Les collecteurs sont des associations ou des entreprises qui collectent les cartouches dans les lieux où les déposent les particuliers, centres commerciaux, déchèteries, autres points d'apport volontaire, ou qui collectent les cartouches rassemblées dans des bacs de collecte situés directement dans les entreprises.

Les acteurs du traitement sont soit des remanufactureurs, qui réutilisent tout ou partie des cartouches qui leur sont adressées, soit des opérateurs de traitement.

Les produits concernés

La filière concerne les cartouches d'impression, c'est-à-dire les éléments *qui contiennent de l'encre* : cartouches laser, cartouches à jet d'encre et bidons pour copieurs.

Pour la mise sur le marché, les produits concernés sont les cartouches d'impression vendues, hormis celles qui sont intégrées dans les équipements au moment de la vente, imprimantes ou copieurs. De même, sont exclues des remontées d'informations de collecte, les cartouches intégrées dans les DEEE.

Périmètre de la filière

Ce rapport présente la consolidation des informations des acteurs signataires de l'accord volontaire de filière. Presque tous les fabricants participent à l'opération, mais les signataires actuels ne recouvrent pas l'ensemble des distributeurs / metteurs en marché / importateurs et sans doute pas l'ensemble des collecteurs / opérateurs de traitement. La liste des signataires est présentée en annexe 1.

Les signataires de la filière sont identiques en 2013 et 2014.

II. LES ACTIONS MENEES EN 2014

L'année 2014 est la quatrième année de fonctionnement de la filière. Les bons résultats de la collecte dans les lieux dédiés aux particuliers témoignent de l'efficacité des actions lancées par les différents signataires, à titre individuel ou à travers les réunions du Comité filière et des groupes de travail.

II.1. L'action de l'ensemble de la Filière

Des actions de communications sont menées auprès de nouveaux acteurs pour les convaincre de signer la Convention, suite aux contacts pris à la réunion plénière organisée dans les locaux du MEDDE en novembre 2013.

II.2. L'engagement des distributeurs

➤ Une augmentation continue de la collecte en magasin



L'espace de collecte conçu en 2011 en partenariat entre 29 enseignes de la distribution généraliste et spécialisée et l'éco-organisme Eco-Systèmes, est désormais généralisé dans les magasins des enseignes signataires de la Convention. Ce dispositif, modulable selon les flux choisis, de un à quatre bacs, peut intégrer un bac de tri pour les cartouches d'impression bureautique. Ce meuble est par ailleurs identique dans tous les magasins et regroupe des flux cohérents, ce qui permet de renforcer la visibilité des points de collecte et facilite le geste de tri pour le consommateur.

Les offres commerciales initiées précédemment, telles que la remise de bons d'achat contre l'apport d'anciennes cartouches ont été poursuivies, afin de contribuer à l'augmentation de la

collecte des cartouches.

Enfin, en 2014, la collecte de cartouches dans les départements d'Outre-Mer a été étendue, avec l'installation de nouveaux meubles de collecte.

Les cartouches collectées par les distributeurs sont récupérées par des prestataires répondant aux bonnes pratiques techniques de la Convention en matière de collecte et de traitement.

Preuve de la pertinence des actions menées par les distributeurs, la collecte des cartouches en magasin continue à augmenter pour la troisième année consécutive (+ 21 % en unités).

II.3. Les actions des collecteurs, des opérateurs de traitement et des remanufactureurs

➤ Pour populariser leur action

Les collecteurs et remanufactureurs ont poursuivi les opérations de communication pour promouvoir leurs actions, à travers leurs sites Internet et leurs pages Facebook, mais aussi des actions vers la presse ou des actions directes à destination des entreprises ou des particuliers.

L'association France Cartouche Réemploi (FCR), créée en 2012, regroupe les sociétés de collecte et de remanufacturing des cartouches d'impression vides qui s'engagent à favoriser leur réemploi avant tout autre mode de valorisation. Cette action en faveur du réemploi se traduit entre autres par la lutte contre les clones illicites, produits non réutilisables et difficilement recyclables du fait de la mauvaise qualité des plastiques utilisés, et qui viennent concurrencer directement les cartouches remanufacturées.

En février 2014, FCR était présent au salon IT Partners à Disneyland Paris, pour discuter et échanger sur le réemploi des cartouches et des consommables d'impression.

➤ **Pour améliorer la collecte**

Des investissements ont été réalisés pour améliorer l'efficacité de la collecte et du traitement :

- Equipements industriels,
- Nouveaux bâtiments,
- Recrutement de personnel.

De nouveaux points de collecte ont été mis en place avec les distributeurs, ainsi qu'un nouveau système de gestion des flux.

Des efforts sont réalisés par les collecteurs pour améliorer la qualité de la collecte

- Actions pour simplifier et massifier les flux logistiques, lorsque c'est possible.
- Cartons de collecte adaptés aux meubles Eco-Systèmes.
- Campagne de sensibilisation des clients ménagers consommateurs de jet d'encre afin de dissocier leurs cartouches des déchets ménagers.
- Actions de communication sur Internet et via les réseaux sociaux, Facebook et twitter

➤ **Pour la qualité du traitement**

Les actions menées visent à améliorer la qualité de la valorisation des cartouches collectées :

- Procédures permettant de mieux protéger les cartouches durant les phases de collecte et de tri, pour augmenter les taux de réutilisation,
- Mise en place d'un traitement des cartouches jet d'encre par recyclage matière, visant à éliminer l'incinération et la mise en décharge.

II.4. Les actions des fabricants

➤ **Une communication concertée**

Les fabricants œuvrent activement à la communication pour promouvoir le tri sélectif et le recyclage des cartouches usagées. Regroupés au sein de PRIMAREA, les fabricants de systèmes d'impression ont mis en place un site Internet dédié à la promotion du recyclage de leurs cartouches : www.cart-touch.org. Ce site propose aux visiteurs des actualités, des informations et surtout des outils pour leur permettre de gérer efficacement leurs cartouches usagées.

CART TOUCH
14 MARQUES D'IMPRIMANTES S'ENGAGENT

TRIEZ VOS CARTOUCHES. NOUS LES RECYCLONS.

➤ Systèmes de collecte multimarques

Les fabricants ont depuis longtemps mis en place des systèmes de collecte par marque (voie postale, bacs de collecte en entreprise) ou mutualisés via Conibi.

De janvier à décembre 2013, deux systèmes de collecte multimarques ont été testés sur quelques départements. Le premier utilisait le réseau de proximité KIALA et était dédié aux ménages et aux TPE. Le second utilisait les Espaces Clients Entreprises de LA POSTE et ciblait les PME/PMI.

A l'issue de ces tests, il a été décidé de déployer le système de collecte utilisant un réseau de commerces de proximité, à l'usage des ménages et TPE. Un appel d'offres lancé au début 2014 a permis de sélectionner le partenaire de tri, VEDA, et le réseau de collecte, Mondial Relay.

Le système est opérationnel depuis le début de l'année 2015. Le réseau de collecte couvre l'ensemble du territoire métropolitain. Une extension aux DROM est prévue.

➤ Deuxième volet de l'étude sur la situation dans les DROM

Le deuxième volet de l'étude sur la situation dans les DROM a été réalisé. Il visait à étudier les modalités de déploiement de l'Accord Volontaire dans les DROM. Cette étude a conforté les particularités identifiées précédemment : importations directes hors de métropole, marché de la réutilisation déjà actif, difficulté pour réaliser le traitement final. Il paraît indispensable de faire adhérer à la Convention filière les acteurs identifiés localement et de se rapprocher des structures en place pour la partie traitement.

II.5. Les actions des acteurs de l'ESS

➤ En termes de collecte

Des actions ont été menées auprès des clients, entreprises et administrations, afin de les sensibiliser quant au service rendu pour améliorer la collecte. La communication s'est faite au travers de plaquettes d'information, d'e-mailing.

Une interface web a été mise en place pour faciliter la gestion des collectes auprès des clients entreprises et administrations.

La traçabilité doit inciter au geste de collecte. Un nouveau système de traçabilité en atelier améliore le process de tri des cartouches collectées. Ce nouveau système permet :

- De faciliter la formation des personnes accueillies en parcours d'insertion,
- De transmettre un retour rapide et précis sur les cartouches collectées : technologie, marque, modèle, références,....
- D'apporter une visibilité sur la destination des cartouches, précisant leur mode de valorisation, en distinguant les cartouches réutilisables de celles qui ne le sont pas.

Enfin, des partenariats sont élaborés avec des acteurs locaux afin de privilégier la collecte de proximité et la multi-collecte de déchets auprès des clients. Ce système améliore la qualité de



service auprès des clients. Les cartouches sont massifiées avant l'envoi vers le centre de tri, ce qui améliore le bilan carbone global du système de retour de cartouches.

➤ **En termes de traitement**

Les acteurs de l'ESS réalisent un **tri de tous les plastiques « accessoires »** des cartouches collectées. Il s'agit des pièces simples, constituées d'un unique composé plastique, ce qui permet de les envoyer pour valorisation matière dans une filière qui recycle le polymère concerné.

Pour les rotations avec des partenaires ou clients réguliers, les acteurs de l'ESS privilégient les contenants plastiques réutilisables en grand format et limitent ainsi la consommation de packaging.

III. LA FILIERE DES CARTOUCHES D'IMPRESSION BUREAUTIQUES ET DE LEURS DECHETS EN FRANCE EN 2014

Avertissement

Les tonnages sont calculés en utilisant des poids moyens par cartouche, poids moyens dépendant de la technologie : 30g pour les cartouches à jet d'encre, 1 kg pour les cartouches laser, 200g pour les bidons. Certaines marques ont constaté que leurs cartouches classées laser, cartouches à toner simple, ne pesaient que 400g. Elles ont souhaité déclarer ces toners simples comme des bidons, dont le poids moyen est plus proche.

Ce mode de déclaration est identique à celui de 2013 et des déclarations complémentaires ont permis d'obtenir des informations comparables en 2012. En revanche, les données 2014 ne peuvent être comparées aux données 2011.

III.1. Les cartouches mises sur le marché

III.1.1. Etat du marché en 2014

En 2014, 78 millions de cartouches d'impression ont été mises sur le marché français par les acteurs signataires de la Convention. Il s'agit de cartouches neuves ou cartouches remanufacturées, mises sur le marché par le fabricant sous sa marque, vendues sous une marque distributeur, ou importées directement par les distributeurs.

En unités, la très large majorité des cartouches mises sur le marché sont des cartouches à jet d'encre : 81% de jets d'encre, 7% de laser et 12% de bidons et toners simples.

En tonnages, l'impact des cartouches laser est prépondérant. Sur les 9 000 tonnes de cartouches mises sur le marché, 58% sont des cartouches laser, 21% des jets d'encre et 21% des bidons et toners simples.

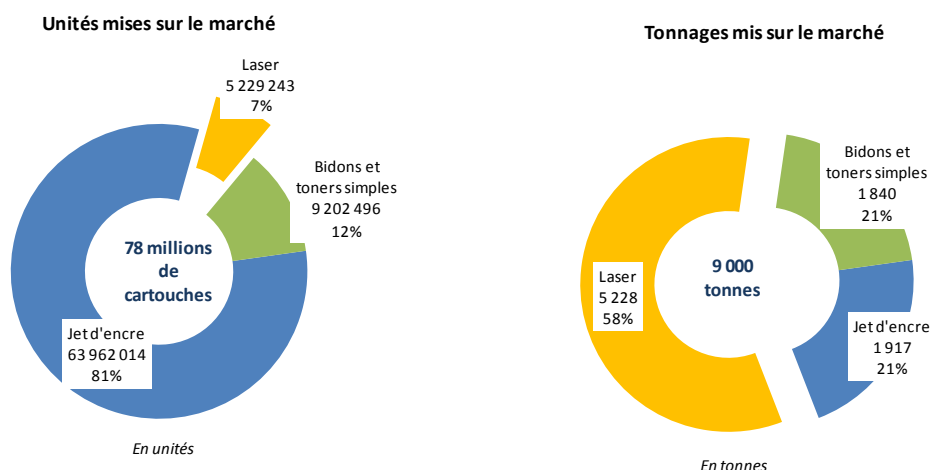
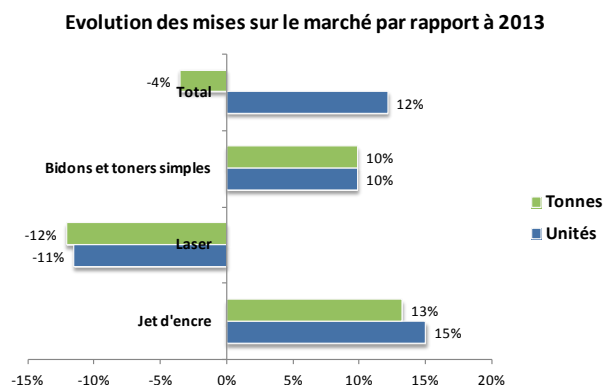


Figure 1. Mise sur le marché en 2014

Rappelons toutefois que les tonnages mis sur le marché par les signataires de l'accord ne représentent pas l'intégralité du marché. Si pratiquement tous les fabricants et remanufactureurs français sont signataires, tous les distributeurs metteurs en marché de cartouches d'impression n'en font pas partie. Il est vraisemblable également que les achats via les sites Internet génèrent des importations directes, non prises en compte ici.

III.1.2. Principales évolutions par rapport à 2013

En 2014, les tendances du marché varient fortement selon les technologies. Alors que les ventes de cartouches à jet d'encre affichent une forte croissance, +13%, ainsi que celles des bidons et toners simples, +10%, les cartouches laser sont en perte de vitesse pour la troisième année consécutive, avec -11% de cartouches vendues par rapport à 2013. Résultante de ces évolutions divergentes, le marché global est en forte croissance en nombre de cartouches, +12%, mais recule en tonnages, -4%, après un recul en tonnage de -2% en 2013.



III.2. La collecte

III.2.1. Quantités de cartouches collectées

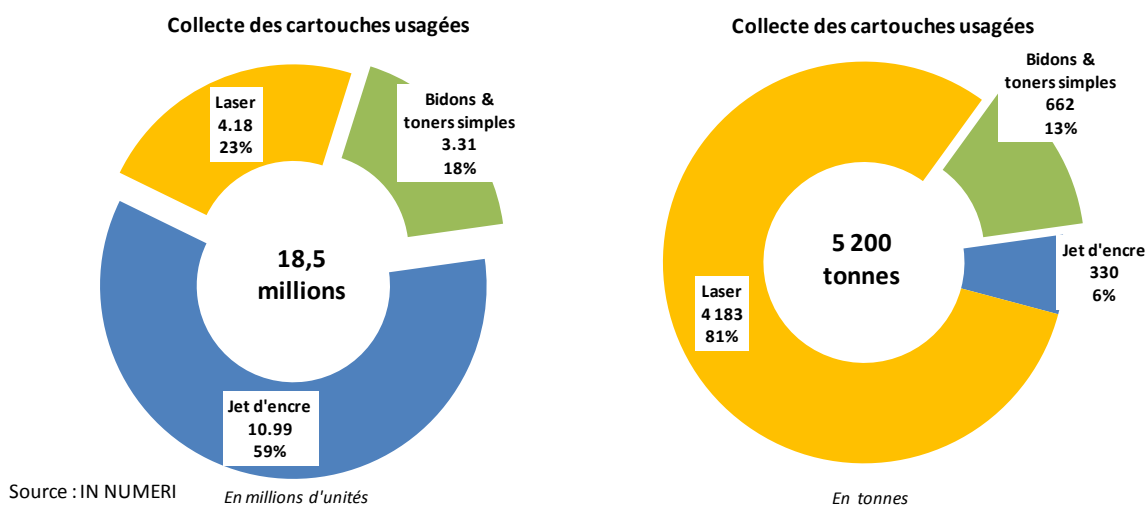


Figure 2. Collecte des cartouches usagées: quantités collectées en France en 2014

En 2014, 18,5 millions de cartouches d'impression ont été collectées en France. Rappelons que ce chiffre sous-estime sans doute la réalité puisque certains collecteurs et distributeurs ne font pas partie des signataires de l'accord volontaire. Les cartouches à jet d'encre, avec 11 millions d'unités, représentent 59% des cartouches collectées, ce qui est très faible proportionnellement à leur taux de mise sur le marché. L'ensemble des cartouches collectées représente 5 200 tonnes de déchets, dont plus de 80% de cartouches laser.

Amélioration de la collecte des cartouches jet d'encre, recul pour les cartouches laser

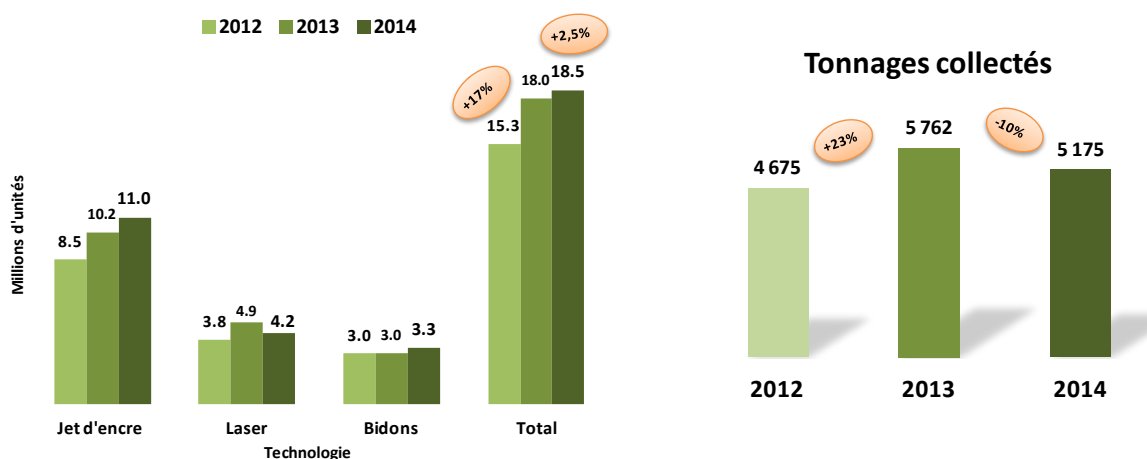


Figure 3. Evolution des quantités collectées, en unités et en tonnages

Par rapport à 2013, la collecte de cartouche suit les tendances des mises sur le marché : croissance pour les jets d'encre et les toners simples, très net recul pour les cartouches laser. Cependant le taux de croissance des collectes de cartouches jet d'encre est loin d'être aussi rapide que celui des mises sur le marché (+7% contre +14%). Le résultat est une faible augmentation du nombre de cartouches collectées et un net recul en tonnage (-10%).

Cette évolution en demi-teinte vient après une année de forte croissance de la collecte, +23% en tonnages et +18% en unités entre 2012 et 2013.

III.2.2. Taux de collecte

Si l'on rapporte les quantités collectées aux quantités mises sur le marché, on estime le taux de collecte global à 58% en tonnage, et seulement 24% en unités. En effet, le taux de collecte des cartouches à jet d'encre mises sur le marché, nombreuses et légères, est très faible : 17% en tonnage comme en unités.

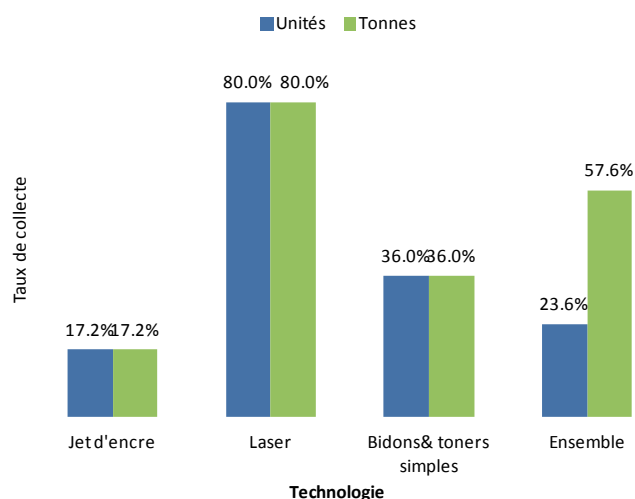
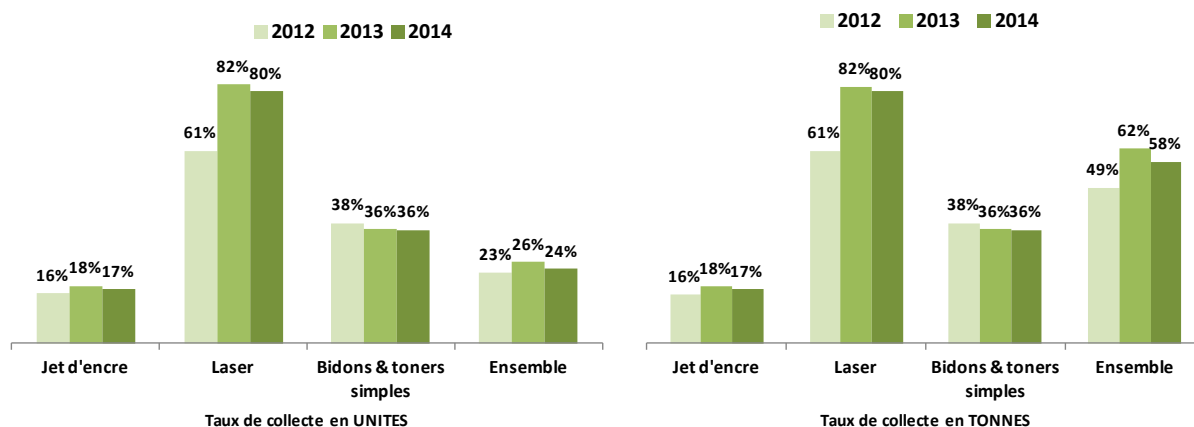


Figure 4. Collecte des cartouches usagées: taux de collecte en 2014

Le taux de collecte des cartouches laser est très satisfaisant, autour de 80% et correspond à une pratique organisée au sein des entreprises. Les cartouches à jet d'encre, plus utilisées par les particuliers et les petits professionnels ne sont collectées qu'à 17%.

Figure 5. Evolution du taux de collecte par technologie entre 2012 et 2014



Par rapport à 2013, le taux de collecte est en léger recul pour toutes les technologies. Ce recul vient après une année de forte progression, liée au fort taux de collecte des cartouches lasers, à l'intégration d'un nouveau collecteur signataire et au recul des mises sur le marché. Le taux de collecte 2014 reste néanmoins très supérieur à celui de 2012, notamment pour les cartouches lasers.

La mise à disposition de points d'apport volontaire a permis d'absorber une grande partie de la vente supplémentaire de cartouches jet d'encre, même si la progression de la collecte n'a pas complètement suivi celle des mises sur le marché.

III.2.3. Les lieux de collecte

Le premier lieu de collecte des cartouches usagées est l'entreprise (61% des tonnages collectés, 46% des unités), où la collecte est organisée via des collecteurs spécialisés. En tonnage, le fréquent usage des cartouches lasers, 20 fois plus lourdes que les jets d'encre, renforce la prééminence des collectes en entreprise. Les schémas postaux, avec retour gratuit au fabricant grâce à la fourniture d'une étiquette ou enveloppe de retour dans l'emballage ou via internet, constituent le deuxième mode de collecte en tonnages (14% des tonnages et 7% des unités), alors que les points d'apport volontaire dans les commerces constituent le deuxième mode de collecte en unités (10% des tonnages et 28% des unités).

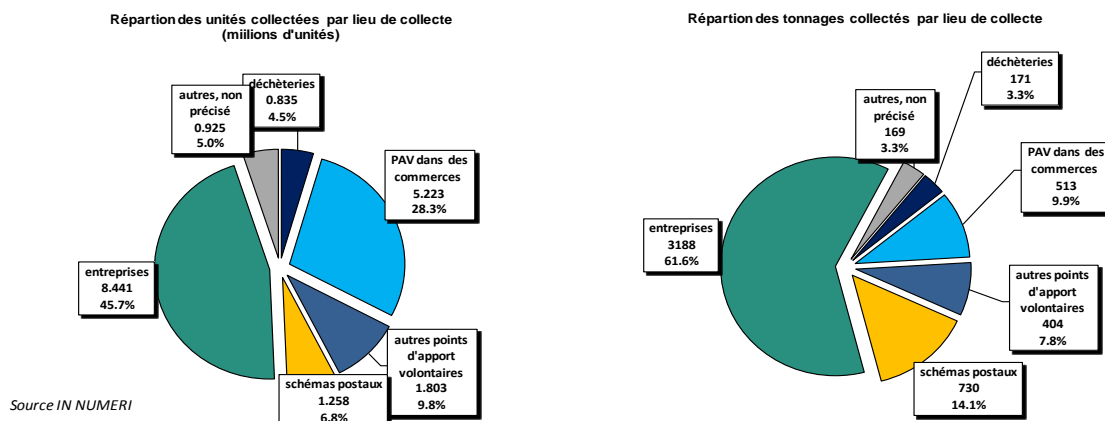


Figure 6. Les lieux de collecte des cartouches d'impression : importance en unités et en tonnage en 2014

En effet, les schémas postaux concernent essentiellement les cartouches laser, plus lourdes, alors que les points d'apport volontaires dans les commerces récupèrent principalement des cartouches jets d'encre, très légères.

De manière générale, les modes de collecte dédiés aux déchets ménagers, points d'apport volontaire dans les commerces, autres points d'apport volontaire dans les lieux publics, ou les déchèteries¹ ont permis de récupérer 9 millions de cartouches, soit **la moitié** des cartouches collectées.

On notera que le lieu de collecte n'est pas toujours connu (non précisé sur le graphique), l'incertitude étant particulièrement élevée pour les jets d'encre.

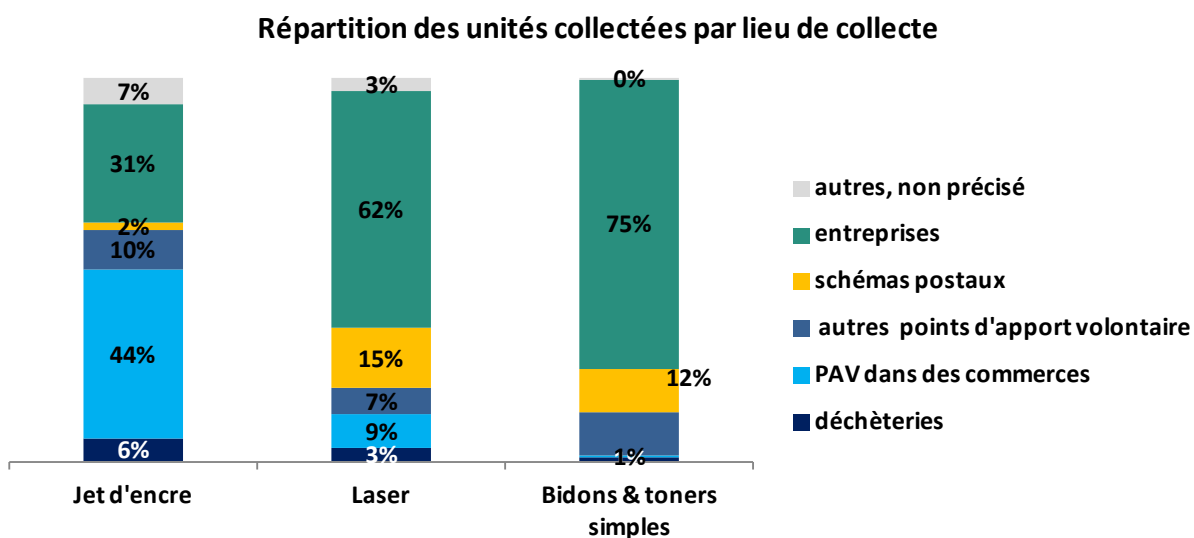


Figure 7. Répartition des tonnages collectés par lieu de collecte et technologie des cartouches d'impression

Les lieux de collecte varient selon l'usage des cartouches : les cartouches à jets d'encre, utilisées par les particuliers, sont très souvent collectées dans les points d'apport volontaire : 66% des jets d'encre, dont 54% dans des commerces et autres points d'apport volontaire et 6% en déchèterie. A l'inverse, la majeure partie des bidons est collectée en entreprise.

¹ Les quantités de cartouches collectées en déchèterie sont les données fournies par les signataires et pas les données issues des collectivités locales. Elles sont sans doute sous-estimées.

Progression de la collecte dans les commerces

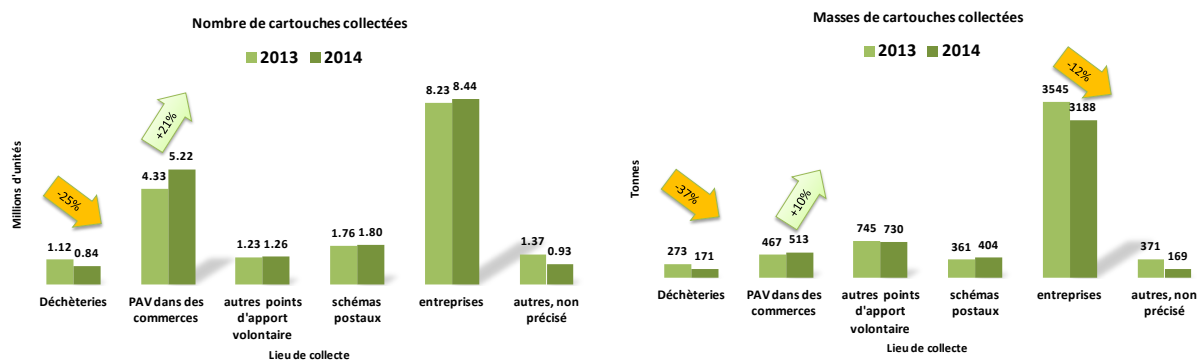


Figure 8. Evolution du nombre de cartouches collectées selon le mode de collecte

Entre 2013 et 2014, on assiste à un recul de la collecte de cartouches en déchèteries et à la progression des points d'apport volontaire dans les commerces, avec certainement un effet de substitution entre les deux modes de collecte, allégeant ainsi le coût pour les collectivités locales.

En tonnage, on assiste également à un recul des tonnes collectées directement en entreprises. Il s'agit surtout d'un changement de technologie des cartouches collectées en entreprise, moins souvent des cartouches lasers (-400 000 unités), remplacées par des cartouches jet d'encre (+450 000 unités) et des bidons. Le recul des tonnages collectés est la conséquence de l'évolution du marché des impressions dans les entreprises, où les outils d'impression légers remplacent les imprimantes pour des volumes importants, conséquence à la fois de l'amélioration de la technologie jet d'encre et du recul des besoins d'impression, avec les communications dématérialisées.

III.3. Le traitement

Avertissement : le mode de traitement est principalement déclaré par le collecteur, voire par le fabricant pour les quantités collectées déclarées en lieu et place des collecteurs non signataires. Les opérateurs de traitement ne déclarent, quant à eux, que les cartouches usagées qui leur sont envoyées par des collecteurs non signataires. Cela peut conduire à surévaluer le taux de valorisation global, les collecteurs ne connaissant pas obligatoirement la part exacte des quantités réellement valorisées.

Sur les 5 200 tonnes de cartouches collectées, 220 tonnes restent stockées par certains collecteurs, en attente d'une solution de valorisation matière préférable à celle de l'incinération.

Les cartouches d'impression usagées sont remanufacturées puis réutilisées quand leur qualité le permet. Lorsque les matériaux récupérés ne permettent pas la réutilisation, certains éléments, comme le plastique et les métaux, peuvent être envoyés en recyclage. Dans les deux cas, on dit alors qu'il y a valorisation matière. L'objectif affiché de valorisation matière dans les engagements de l'accord cadre est de 70%.

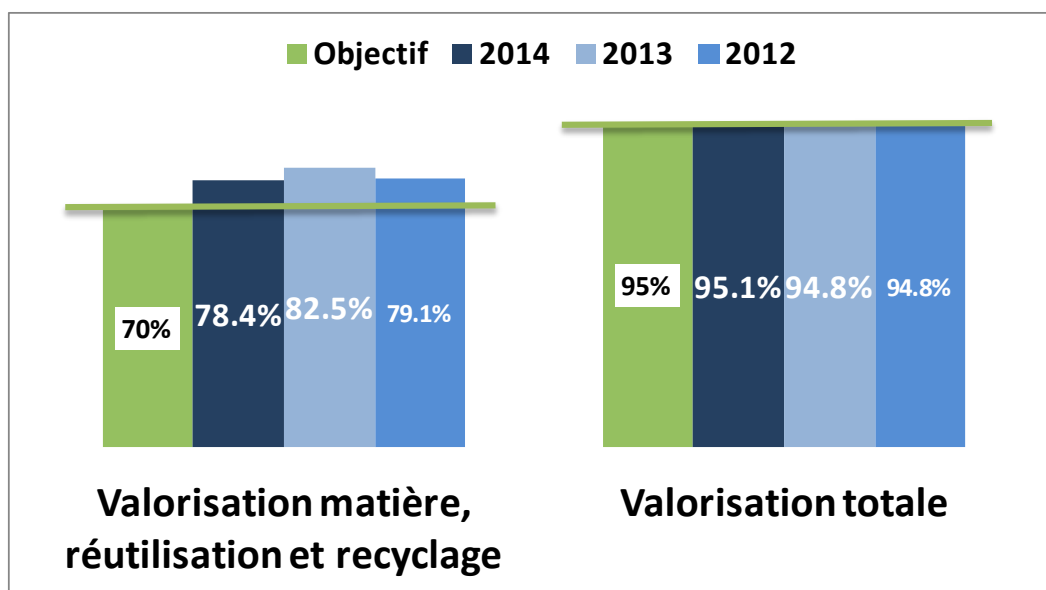


Figure 9. Atteinte des objectifs de valorisation

Pour l'ensemble de la filière, ce taux de valorisation matière est largement atteint, avec 78,4%. Le taux de valorisation matière est lié à la technologie : 58% pour les cartouches à jet d'encre, 84% pour les cartouches laser, 56% pour les bidons.

Les cartouches qui ne sont ni réutilisées ni recyclées font l'objet d'une valorisation énergétique, l'envoi en centre de stockage demeurant marginal, sauf pour les bidons. Si l'on considère que les stockages sur site ne sont pas de la valorisation, le taux global de valorisation atteint 95,1%, pour un objectif de 95%.

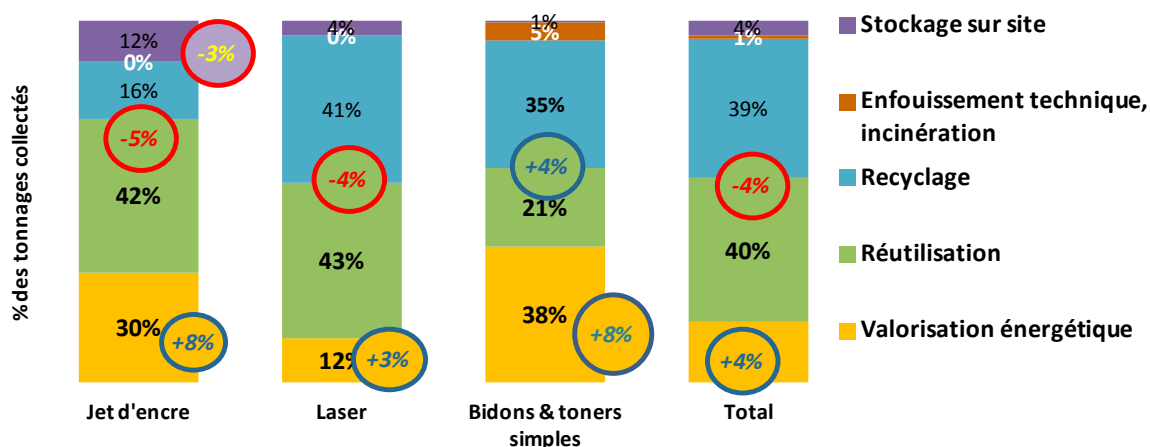


Figure 10. Modes de traitement des cartouches usagées : répartition en % des tonnages traités

Par rapport à 2013, le taux de valorisation matière s'améliore pour les bidons et toners simples (+4 points), mais recule pour les cartouches laser (-4 points), au profit de la valorisation énergétique.

Le traitement des cartouches usagées se fait majoritairement hors de l'hexagone : 48% des tonnages collectés sont exportés. Dans sept cas sur dix, les cartouches destinées à la réutilisation quittent la France.

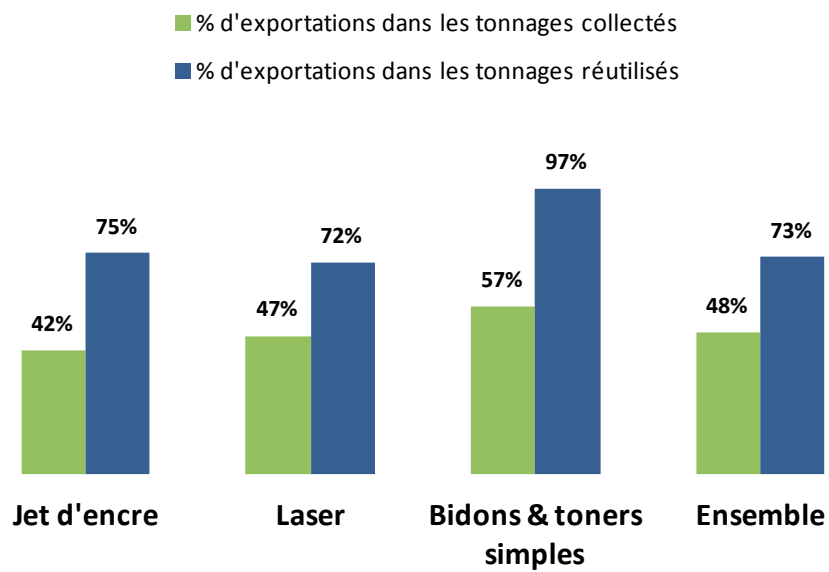


Figure 11. Part des exportations pour le traitement des cartouches d'impression en 2014

IV. PERSPECTIVES 2015

L'année 2014 a permis de pérenniser les habitudes de dépôt des cartouches usagées dans les commerces, d'améliorer les techniques de tri et de traitement et de mettre en place un nouveau système de collecte multimarque dont les bénéficiaires se feront sentir en 2015.

Pour 2015, la filière s'est fixée comme perspectives :

- Le maintien ou l'amélioration des taux de valorisation,
- L'intégration de nouveaux acteurs dans l'accord volontaire,
- La préparation de la deuxième version de l'accord volontaire, avec comme perspective, à terme, l'intégration dans la filière REP des DEEE

Pour réaliser la transition dans l'intégration dans la filière REP des DEEE, une veille réglementaire sera menée sur les textes impactant les déchets de cartouches d'impression.

La démarche volontaire des acteurs de la filière de travailler ensemble dans le but commun de faire évoluer les bonnes pratiques en matière de collecte et recyclage des cartouches d'impression est particulièrement louable sur un marché mature *et ultra-concurrentiel*. Cette démarche exemplaire, menée depuis plusieurs années, démontre qu'une législation contraignante ne constitue pas une condition nécessaire au développement d'une filière efficace et durable, que ce développement peut s'appuyer sur un engagement volontaire des principaux acteurs.

ANNEXE I. LISTE DES SIGNATAIRES AU 01/06/2015

SSSSSSSSSS SSSSSSSSS

SSSSSSSS SSS SS SSSSS S

SSSSSSSSSS



SSSSSSSSSSSS



SSSSSSSSSSSSSSSS



SSSSSSSSSS SS SSSSSSS SSSSSSS SSSSSSSSS



SSSSSSSSSS SS SSSSSSSSS



SSSSSSSSSS SSS SSSSSSSSS

**Collectivités
Territoriales**



**Gestionnaires de
déchets**



**Syndicats Professionnels
/ Fédérations**

